

SEPTEMBER 2024

POLICY BRIEF

UN "3+3" EURO-AFRICAIN EN ATLANTIQUE :

renforcer le "5+5" méditerranéen



ABDELHAK BASSOU



Le minilatéralisme, approche flexible et rapide de la coopération internationale, s'avère efficace pour relever des défis communs entre un petit nombre d'États. Inspiré du « Dialogue 5+5 » méditerranéen, ce concept est proposé pour renforcer la coopération euro-africaine dans l'espace atlantique, en créant un forum « 3+3 » réunissant l'Espagne, la France, le Portugal, le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal. Ce cadre permettrait de répondre aux enjeux sécuritaires, économiques et migratoires de la région tout en renforçant les relations entre ces pays atlantiques. Les infrastructures portuaires et énergétiques, ainsi que la gestion des ressources naturelles et la sécurité régionale, seraient au cœur de cette coopération. Le forum pourrait servir de base à une plus grande collaboration transatlantique, en créant un espace de développement partagé, axé sur la lutte contre le terrorisme, la gestion des flux migratoires et le développement des énergies renouvelables.

ABDELHAK BASSOU

INTRODUCTION

Les formes de collaboration et de coopération internationales les plus évoquées sont le bilatéralisme (entre deux États) et le multilatéralisme (entre plusieurs États).

Il est cependant une troisième approche de la coopération internationale qui, sans s'apparenter au bilatéralisme, se distingue du multilatéralisme classique, impliquant généralement une large participation d'États au sein de grandes Organisations internationales, comme l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les Organisations spécialisées : il s'agit du minilatéralisme.

LE MINILATÉRALISME, FORME DE COOPÉRATION EFFICACE PAR SA RAPIDITÉ ET SA FLEXIBILITÉ

C'est une formule de coopération qui repose sur la collaboration entre un petit nombre d'acteurs, souvent des États ou des Organisations régionales, qui partagent des intérêts communs et souhaitent coopérer de manière plus ciblée et efficace pour résoudre des problèmes spécifiques ou atteindre des objectifs communs. Le minilatéralisme offre ainsi une alternative efficace au multilatéralisme traditionnel, particulièrement dans un monde où les défis sont de plus en plus complexes et où le consensus global est souvent difficile à atteindre. En effet, le nombre réduit d'acteurs, quatre par exemple au sein du QUAD (Quadrilateral Security Dialogue), composé des États-Unis, de l'Inde, du Japon et de l'Australie, ou encore trois pour l'AUKUS qui rassemble les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie ; permet aux pays membres de coordonner plus rapidement leurs stratégies et leurs réponses aux défis auxquels ils sont confrontés. Cette facilité dans la coordination ne résume pas les avantages qu'offre le minilatéralisme ; celui-ci permet également :

- **de la rapidité dans la décision** : en raison du nombre limité de participants, les groupes minilatéraux peuvent prendre des décisions plus rapidement. Par exemple, le Conseil de l'Arctique, composé de huit pays riverains de la région du même nom, permet de prendre rapidement des décisions sur les questions environnementales et de sécurité concernant cette région sensible. Cela serait beaucoup plus compliqué dans un forum plus large où des pays non directement concernés pourraient ralentir les processus décisionnels ;
- **de la flexibilité** : contrairement au multilatéralisme, où les décisions doivent être prises par un large consensus, le minilatéralisme permet une plus grande flexibilité dans la prise de décision et la mise en œuvre de politiques. Le G7, qui regroupe les sept économies les plus avancées du monde, permet à ses membres de discuter et d'agir rapidement sur des questions économiques et financières globales, sans les contraintes des processus bureaucratiques qui caractérisent des institutions plus larges comme le G20 ou le Fonds monétaire international (FMI) ;
- **de l'efficacité** : le minilatéralisme permet une mise en œuvre plus facile des décisions prises. À titre d'exemple, l'AES (Alliance des États du Sahel), une initiative de coopération régionale entre trois pays africains (Burkina Faso, Mali et Niger), se concentre sur la sécurité et le développement dans la région du Liptako-Gourma. Ce cadre permet, au-delà d'une coopération militaire et des actions coordonnées contre les groupes terroristes, d'œuvrer en vue d'une forme d'intégration plus solide : la confédération ;

-
- **de l'adaptabilité** : les accords minilatéraux peuvent être modifiés plus facilement en fonction des changements de circonstances. La Troïka européenne (France, Allemagne, Royaume-Uni) a souvent joué un rôle crucial dans les négociations internationales, comme celles sur le nucléaire iranien, où la situation évolue rapidement. Cette flexibilité est difficile à obtenir dans des forums plus larges comme le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
 - **de la concentration des efforts** : le minilatéralisme permet de concentrer les ressources et les efforts sur des problèmes ou des régions spécifiques. Un bon exemple est l'Alliance du Pacifique, qui regroupe le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou. Cette initiative vise à intégrer les marchés et à renforcer la coopération économique entre ces pays d'Amérique latine, leur permettant de mieux profiter des opportunités économiques que s'ils agissaient seuls ou au sein d'une Organisation plus vaste comme l'OEA ;
 - **de la coopération pragmatique** : le minilatéralisme repose souvent sur des coopérations pragmatiques, basées sur des intérêts communs plutôt que sur des idéaux universels. Un exemple est le BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde, Chine), un groupe de pays en développement qui coopère sur les questions de changement climatique. Ensemble, ils négocient dans les forums internationaux pour défendre les intérêts des pays en développement, en particulier dans les discussions sur le financement climatique et la technologie.

Ce Papier présente, dans le cadre du minilatéralisme décrit plus haut, et en s'inspirant de la formule du « Dialogue 5+5 », une proposition de coopération entre des pays africains et européens afin de résoudre des questions qui ne concernent pas les espaces de l'ensemble des deux continents et qui potentiellement servirait comme noyau ou comme exemple à des coopérations plus élargies. Il s'agit d'une formule qui institutionnalise la coopération entre le nord-ouest africain et le sud-ouest européen. L'idée s'inspire du 5+5 sans pour autant se limiter à la seule Méditerranée.

I. LE « DIALOGUE 5+5 » FORMULE MINILATÉRALE RELATIVEMENT RÉUSSIE DE LA COOPÉRATION EURO-AFRICAINE

1. La Méditerranée comme toile de fond

Le « Dialogue 5+5 » prend également l'appellation « Dialogue méditerranéen occidental ». C'est un forum de coopération qui rassemble cinq pays de la rive nord de la Méditerranée et cinq pays de la rive sud.¹ Ce cadre de dialogue informel vise à renforcer la coopération régionale sur des questions d'intérêt commun, notamment la sécurité, le développement économique, et les flux migratoires.

Le « Dialogue 5+5 » a été lancé en 1990 à Rome, à l'initiative de l'Italie, avec l'idée de promouvoir la coopération régionale entre les pays d'Europe occidentale et d'Afrique du Nord. Après une pause au cours des années 1990, en raison de tensions politiques et

1. Les cinq pays européens participants sont : la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et Malte
Les cinq pays maghrébins sont : l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

de la guerre civile en Algérie, les rencontres ont repris en 2001 à Lisbonne, au Portugal, marquant une nouvelle ère de coopération.

La réduction du nombre d'acteurs permet de dépasser les divergences et encourage la communauté de perception des menaces à repousser et/ou des intérêts communs à défendre.

Depuis sa création, le « Dialogue 5+5 » joue un rôle crucial dans la diplomatie régionale en Méditerranée occidentale, offrant un cadre souple pour aborder des questions complexes dans un esprit de coopération. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une Organisation internationale formelle avec des structures juridiques contraignantes, le forum instaure un dialogue fructueux sur des sujets d'intérêt commun. Son caractère informel peut s'interpréter comme un avantage dans la mesure où il permet une plus grande flexibilité et une réactivité accrue face aux enjeux régionaux.

2. Des objectifs relativement ou partiellement réussis

Les objectifs du « Dialogue 5+5 » sont centrés sur la coopération régionale dans des domaines clés, que les initiateurs du projet ont voulu soustraire aux pérégrinations et lenteurs bureaucratiques de l'Union pour la Méditerranée et du processus de Barcelone :

- dans le domaine de la sécurité, les pays membres coopèrent pour lutter contre le terrorisme, le crime organisé, et d'autres menaces transnationales, tels que les trafics de drogue et d'armes, domaines où les membres ont enregistré des réussites relatives ;
- le Dialogue vise également à encourager le développement économique et social des deux rives de la Méditerranée. Les discussions incluent des sujets tels que la promotion du commerce, l'investissement, et la création d'emplois, avec un accent particulier sur la jeunesse et l'intégration économique régionale. Le Dialogue enregistre une certaine convergence dans ce domaine ;
- les flux migratoires sont un sujet central des discussions du « Dialogue 5+5 ». Les membres travaillent à gérer les migrations de manière concertée, en cherchant à équilibrer les préoccupations sécuritaires des pays européens avec les besoins de développement des pays d'Afrique du Nord ;
- la protection de l'environnement, la gestion des ressources en eau, et les initiatives pour le développement durable sont également des priorités pour les pays du « Dialogue 5+5 » qui coopèrent sur des projets visant à atténuer les effets du changement climatique et à promouvoir une croissance durable.

Quoique n'enregistrant que des résultats mineurs, le forum s'avère utilement complémentaire d'autres initiatives de coopération euro-méditerranéenne comme l'Union pour la Méditerranée (UpM), ou encore la Politique Européenne de Voisinage (PEV), en offrant un espace plus restreint où les pays peuvent discuter de manière plus ciblée et pragmatique des défis auxquels ils sont confrontés.

Le forum 5+5 se concentre cependant sur la seule mer Méditerranée et hérite des complications qui sévissent dans cet espace, principalement les conflits et les fragmentations qui sévissent au sein du Maghreb ; une région qui peine à trouver les chemins de l'intégration, et dont la conflictualité régnante (Algérie/Maroc) et l'instabilité quasi structurelle (Libye) mettent à mal les projets de coopération et d'entente que s'efforce de conduire le forum « cinq plus cinq ». Ajouter à cela les velléités d'influence et de nuisance qu'exercent certaines

puissances plus au moins grandes dans la région, notamment en Libye et surtout en Algérie où l'Iran commence à trouver des voies d'accès à la Méditerranée occidentale.

II. QUID D'UN FORUM ATLANTIQUE AFRO-EUROPÉEN

Si la Méditerranée, espace marin de jonction entre l'Europe et l'Afrique, est certes importante dans le renforcement des relations euro-africaines, elle reste handicapée par les crises qui la traversent en en faisant une zone de turbulence, et ce, par différents aspects, dont :

- **conflits et instabilité** : de nombreux conflits ont marqué la région méditerranéenne, notamment la guerre civile en Syrie, le conflit israélo-palestinien, les tensions en Libye, et les répercussions du Printemps arabe dans plusieurs pays du pourtour méditerranéen ;
- **rivalités régionales** : des puissances comme la Turquie, la Grèce, et d'autres acteurs non méditerranéens, comme l'Iran où les pays du Golfe arabe, se disputent l'influence, notamment en Méditerranée.

L'Atlantique euro-africain étant, par contre, une zone exempte de conflits et de turbulences, l'idée d'un forum atlantique euro-africain devient légitime et judicieuse. Cet espace qui rassemble des pays européens et d'autres africains ne connaît pas de conflits armés en dépit de certaines tensions qui existent dans certaines zones africaines de cet espace. La rivalité entre puissances dans la partie africaine de l'Atlantique est encore faible. Russes et Chinois sont encore au stade du balbutiement en matière de pénétration dans la zone qui, en dépit de certaines tentatives d'influence de puissances diverses dans certains pays africains atlantiques, entretiennent avec l'Europe des liens solidement ancrés dans l'histoire. La majeure partie des pays africains de l'Atlantique maintiennent toujours des liens forts de coopération et de partenariat avec la France, l'Espagne ou encore le Portugal et le Royaume-Uni.

Au regard donc de la stabilité, de la paix et de la sécurité, le couloir atlantique se prêterait mieux ou du moins autant que le bassin méditerranéen à des formules de coopération entre des pays européens et africains. Il reste cependant que le nombre élevé de pays européens et africains, mitoyens de l'Atlantique, rendrait compliqué, voire complexe, l'établissement d'un cadre de partenariat et de coopération entre cet ensemble d'États. Ne serait-il pas, alors, judicieux d'imaginer un minilatéralisme afro-européen le long de l'Atlantique et d'étendre les adhésions au fur et à mesure que le cadre se consolide. C'est dans cet esprit qu'est proposée ici la formule « Trois + Trois de l'Atlantique » rassemblant, du côté européen, l'Espagne, la France et le Portugal et, du côté africain, le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal.

I. Des initiatives inspirantes : le G4 des ministres de l'Intérieur (France, Espagne, Maroc et Portugal) et l'organisation de la coupe du monde de football 2030 (Espagne, Portugal et Maroc)

En plus des relations bilatérales qu'ils entretiennent, les 6 pays cités coopèrent déjà au sein de certaines structures euro-africaines. Si les six se rencontrent à l'occasion du sommet Afrique-Europe, cinq d'entre eux (les six moins le Sénégal) sont membres du forum 5+5

Méditerranéen. De plus, certaines initiatives et cadres ont par le passé impliqué les trois pays européens (Portugal, Espagne et France) et le Maroc. Ils constituent une source d'inspiration pour la construction proposée d'un « Trois + Trois de l'Atlantique » :

- **Le G4 des ministres de l'Intérieur (France, Espagne, Maroc et Portugal).** En janvier 2013, lors d'une réunion à Rabat, les ministres de l'Intérieur des quatre pays décident de créer le groupe G4 pour traiter, dans un cadre restreint, des défis sécuritaires auxquels font face les 4 pays et des modalités de coopération pour affronter la migration illégale, mais surtout le terrorisme. Le G4 ne s'est plus formellement réuni depuis 2017, mais les facilités de communication créées par cette initiative permettent jusqu'à présent une meilleure communication entre les Services des quatre pays. Si ce G4 est réanimé, étendu à la Mauritanie et au Sénégal, et élargi en termes de secteurs pour concerner en plus de la sécurité les questions de développement ; il servirait bien de contenant à un « 3+3 » Atlantique et euro-africain ;
- **la coopération trilatérale entre le Maroc, la France et l'Espagne :** celle-ci touche principalement la lutte contre la migration illégale, le terrorisme et la lutte contre le crime transnational organisé. Depuis plusieurs années, le sommet trilatéral Maroc-Espagne-France est devenu un cadre formel de coopération, qui regroupe généralement des ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur, ainsi que des responsables sécuritaires et des diplomates des trois pays pour discuter des enjeux communs. Ces sommets ont lieu régulièrement et permettent de définir des priorités pour la coopération future. Les réunions régulières sont assorties de rencontres ad hoc. À titre d'exemple, en avril 2017, une réunion trilatérale à Rabat a permis de renforcer la coopération antiterroriste entre le Maroc, la France et l'Espagne. Lors de cette rencontre, les trois pays ont échangé des informations sur les réseaux terroristes, en particulier ceux ayant des liens avec l'État islamique, et ont discuté de la manière de renforcer les capacités opérationnelles et le partage de renseignements. Il s'en est suivi en juin 2019, une réunion entre les ministres de l'Intérieur des trois pays à Madrid pour discuter des questions migratoires et sécuritaires. Ils ont décidé d'améliorer encore la coordination entre leurs services de police et de renseignement pour faire face aux défis posés par les migrations clandestines et le trafic de personnes ;
- **l'organisation de la Coupe du monde de football 2030 (Espagne, Portugal et Maroc).** La Coupe du monde 2030, organisée conjointement par le Maroc, l'Espagne et le Portugal, est bien plus qu'un simple événement sportif. Elle incarne un tremplin pour une nouvelle ère de coopération entre l'Europe et l'Afrique, en renforçant les relations politiques, économiques, culturelles et sociales entre les deux continents. Cet événement pourrait ainsi catalyser la création d'un nouvel espace de coopération euro-africaine basée sur des intérêts partagés, et offrir un exemple concret de partenariat réussi entre deux régions longtemps interconnectées, mais souvent séparées dans leur développement.

2. Le forum « 3+3 » Atlantique afro-européen : faisable et à fort potentiel géostratégique

L'expérience des cadres de coopération entre le Maroc et les trois pays européens que sont la France, le Portugal et l'Espagne peut être étendue à la Mauritanie et au Sénégal pour former un véritable espace géopolitique euro-africain et atlantique. L'extension est non seulement faisable mais présente aussi un potentiel stratégique considérable. Plusieurs arguments militent en faveur de l'initiative :

-
- **atouts géographiques et stratégiques.** La Mauritanie et le Sénégal sont des pays atlantiques, tout comme le Maroc, la France, l'Espagne et le Portugal, ce qui les place naturellement dans une position stratégique pour renforcer la coopération dans l'espace euro-africain. La façade atlantique de ces pays les relie directement aux grandes routes commerciales maritimes. La Mauritanie, le Sénégal et le Maroc, en particulier, disposent d'infrastructures portuaires importantes comme Dakar, Nouakchott, et Tanger Med, qui peuvent servir de points d'entrée pour le commerce intercontinental ;
 - **renforcement de la sécurité régionale.** Lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale : la région du Sahel, qui inclut la Mauritanie et le Sénégal, fait face à des défis sécuritaires majeurs avec la montée des groupes terroristes et du trafic de drogue, notamment de cocaïne en provenance d'Amérique latine qui transite par des pays d'Afrique de l'Ouest. Une coopération renforcée entre la France, le Portugal et l'Espagne, d'une part, et le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal, de l'autre, pourrait inclure des initiatives de sécurité communes pour stabiliser cette zone et sécuriser davantage l'Atlantique ;
 - **gestion des flux migratoires.** Le rôle du Sénégal, de la Mauritanie et du Maroc est essentiel dans la gestion des flux migratoires vers l'Europe, notamment par la route atlantique vers les îles Canaries. En intégrant ces pays dans un espace de coopération plus large avec l'Europe du Sud-Ouest, il serait possible de mieux coordonner la gestion des migrations et de proposer des solutions équilibrées aux enjeux migratoires. Cela pourrait inclure des projets de développement local pour limiter l'émigration économique et renforcer les contrôles aux frontières ;
 - **coopération pour le développement :** un espace euro-africain atlantique, auquel le « 3+3 » pourrait servir de noyau, permettra la mise en place des programmes de coopération pour le développement ciblant les causes profondes de la migration, comme le chômage des jeunes, le manque d'infrastructures et les impacts du changement climatique ;
 - **développement économique et infrastructures.** Un espace de coopération entre les six pays pourrait également se concentrer sur le développement des infrastructures de transport, en facilitant les échanges entre l'Europe et l'Afrique. Des corridors commerciaux reliant l'Europe et l'Afrique pourraient être mis en place, en améliorant les infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que les connexions maritimes. Également en termes d'énergies renouvelables, les pays de ce « 3+3 » ont un potentiel énorme pour collaborer dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier dans la production d'énergies solaire et éolienne, où des projets transnationaux pourraient voir le jour. Le Maroc est déjà un acteur clé dans le domaine des énergies propres, et cette dynamique pourrait s'étendre vers le sud avec la Mauritanie et le Sénégal, deux pays ayant également un potentiel en matière d'énergie verte ;
 - **coopération dans la gestion des ressources naturelles :** l'Atlantique regorge de ressources maritimes (pêche, hydrocarbures), et une coopération entre l'Europe, le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal dans ce domaine pourrait être bénéfique pour une gestion durable et partagée des ressources marines, en particulier dans le cadre d'accords de pêche avec l'UE ;
 - **diplomatie et relations internationales :** la création de cet espace euro-africain atlantique pourrait également avoir des implications géopolitiques plus larges. Il pourrait servir de noyau en capitalisant sur l'initiative marocaine de l'Afrique atlantique (Processus des États africains de l'Atlantique), pour mieux asseoir le corridor est-atlantique comme un catalyseur de la coopération entre les deux continents.

À PROPOS DE L'AUTEUR



ABDELHAK BASSOU

Abdelhak Bassou est Senior Fellow au Policy Center for the New South. Ancien préfet de police, il fut investi de plusieurs responsabilités au sein de la Direction Générale de la Sûreté Nationale Marocaine dont chef de la division de la police des frontières de 1978 à 1993 ; Directeur de l'Institut Royal de Police en 1998 ; Chef des Sûretés régionales (Er-Rachidia 1999-2003 et Sidi Kacem 2003-2005) et également Directeur Central des Renseignements Généraux de 2006 à 2009. Il a également participé aux travaux de plusieurs instances internationales dont le Conseil des Ministres arabes de l'intérieur de 1986 à 1992, où il a représenté la Direction Générale de la Sûreté nationale dans plusieurs réunions. Abdelhak Bassou est titulaire d'un Master en études politiques et internationales de la Faculté des sciences juridiques, économiques et social d'Agdal à Rabat sur un mémoire intitulé « L'Organisation Etat Islamique, naissance et futurs possibles ».

À PROPOS DU POLICY CENTER FOR THE NEW SOUTH

Le Policy Center for the New South: Un bien public pour le renforcement des politiques publiques. Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global.

Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. Ce positionnement, axé sur le dialogue et les partenariats, consiste à cultiver une expertise et une excellence africaines, à même de contribuer au diagnostic et aux solutions des défis africains. [Read more](#)

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur.

Policy Center for the New South

Rabat Campus of Mohammed VI Polytechnic University,
Rocade Rabat Salé - 11103
Email : contact@policycenter.ma
Phone : +212 (0) 537 54 04 04
Fax : +212 (0) 537 71 31 54

www.policycenter.ma

